

# Actualités réglementaires

## Thème : Intrants et substances

### N°1

1. Modifications du Règlement d'exécution (UE) 2021/1165
2. Guide des intrants utilisables en AB

# 1. Modifications du Règlement d'exécution (UE) 2021/1165



## Évolution concernée :

Publication du Règlement d'exécution (UE) 2025/2501 relatif aux produits et substances autorisés en Agriculture Biologique.

### • Prolongation des règles actuelles pour le nettoyage et la désinfection :

Les listes de produits de nettoyage et de désinfection prévues par le règlement (UE) 2021/1165 (annexe IV) ne seront applicables qu'à partir du 1er janvier 2028.

Jusqu'à cette date, c'est donc l'annexe VII du règlement (CE) n° 889/2008 qui continue de s'appliquer pour le nettoyage et la désinfection des bâtiments et installations d'élevage, des étangs, cages, réservoirs et bassins.

À noter toutefois que les produits figurant à l'annexe IV, partie D, du règlement (UE) 2021/1165 peuvent être utilisés pour le nettoyage - mais pas en tant que désinfectants ou biocides.

### • Nouvelles substances autorisées pour les produits transformés biologiques :

Modification du RUE 2021/1165 annexe V, partie A (auxiliaires technologiques autorisées) :

- Les protéines de pois\*
- protéines de pommes de terre \*

*\* sous conditions, pour la clarification des jus de fruits, des vins de fruits (hors raisin) y compris le cidre et le poiré, et de l'hydromel, sous réserve qu'elles proviennent de la production biologique lorsqu'elles sont disponibles.*

### Dates d'entrée en application :

1er Janvier 2026 pour les produits mis sur le marché à partir de cette date.

### Références réglementaires :

Règlement (UE) 2018/848 Article 30 et suivants; Règlement d'exécution (UE) 2020/464.

### Points de vigilance :

- Vérifier la conformité des étiquettes existantes.
- Adapter les outils de production d'étiquettes.
- S'assurer que le logo et les mentions sont bien visibles.

## 2. Guide des intrants utilisables en Agriculture Biologique



### Qu'est ce que le guide des intrants UAB :

Le guide des intrants de protection des cultures référence l'ensemble des produits phytopharmaceutiques et des substances de base autorisés en Agriculture Biologique en France.

#### • Le guide des intrants répertorie :

- L'ensemble des usages des produits phytopharmaceutiques utilisables en agriculture biologique disposant d'une AMM en France, ainsi que les liens correspondants vers la base Ephy,
- Les produits autorisés sous dérogations (AMM 120 jours) en agriculture biologique, et les liens vers les décisions,
- Les usages des substances de base autorisées en production biologique, ainsi que les liens vers les pages correspondantes : Substances sur le site de l'ITAB <https://itab.bio/>

#### La nouveauté :

Il est maintenant disponible en ligne, en version gratuite, sans abonnement. Pour le moment en bêta test.

[https://itab.shinyapps.io/guide\\_des\\_intrants\\_utilisables\\_en\\_agriculture\\_biologique/](https://itab.shinyapps.io/guide_des_intrants_utilisables_en_agriculture_biologique/)

#### Dates d'entrée en application :

Le 25/05/2026